

## Fonds de la ruralité : une deuxième chance pour concrétiser vos projets!

Le 30 août 2023 – La MRC de Drummond procède à sa seconde période de dépôt de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité. La somme restante pour l'année en cours s'élève à 186 159 \$. Cette aide vise à soutenir des initiatives issues des municipalités et des organismes à but non lucratif de la MRC.

### Fonds de la ruralité

Le Fonds de la ruralité a été établi dans le but d'appuyer des actions qui favorisent la vitalité des régions rurales et qui abordent des défis liés aux changements démographiques, à l'aménagement du territoire, à l'amélioration de la qualité de vie ou à d'autres enjeux.

L'aide accordée peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour un projet local ou de 35 000 \$ pour un projet territorial.

### Dépôt de projets

Les municipalités et les organismes admissibles doivent soumettre leurs demandes d'aide financière **au plus tard le 27 octobre 2023**. La description du fonds et le formulaire à remplir sont accessibles depuis le [www.mrcdrummond.qc.ca/fonds-et-programmes](http://www.mrcdrummond.qc.ca/fonds-et-programmes).

Des renseignements additionnels au sujet de ce fond peuvent être obtenus auprès de Sophie Blanchette, conseillère au développement des collectivités, au 819 477-2230, poste 105, ou à [sblanchette@mrcdrummond.qc.ca](mailto:sblanchette@mrcdrummond.qc.ca). Il est à noter que ce programme est financé à même le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 du gouvernement du Québec, qui vise notamment à appuyer les MRC dans l'exercice de leurs responsabilités liées au développement local et régional.

Source :

Sophie Blanchette  
Conseillère au développement des collectivités  
819 477-2230, poste 105

Véronique Dion  
Conseillère en communication  
819 477-2230, poste 135